

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
16/10/19

Dossier complet le :  
17/10/19

N° d'enregistrement :  
F01119P0228

### 1. Intitulé du projet

Création d'une aire de stationnement provisoire d'environ 200 places à Champs-sur-Marne (77).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EPA DE MARNE LA VALLEE

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Inès BOUCHIKHI, Directrice Opérationnelle du secteur 2

RCS / SIRET

3 0 8 2 1 3 7 6 8 0 0 0 1 0

Forme juridique EPA

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
49) a) Aire de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Création d'une aire de stationnement d'environ 200 places.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un parking pour le report provisoire d'environ 200 places de stationnement, dans le cadre du projet d'aménagement du quartier Descartes à Champs-sur-Marne (ZAC de la Haute-Maison).

Ce parking sera situé sur une emprise de 4 947 m<sup>2</sup>, située entre le Pont Copernic, le boulevard Newton et les limites foncières RATP.

Ce parking sera en place pour une durée de 5 à 10 ans.

Il sera géré par la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne.

## **4.2 Objectifs du projet**

L'Établissement Public d'Aménagement (EPA) de Marne-la-Vallée souhaite réaliser un parking provisoire sur le lot C1 (situé sur une partie de la parcelle AM361) de la ZAC de la Haute Maison (Cité Descartes) à Champs sur Marne. La réalisation de ce parking a pour objectif de retrouver la capacité de stationnement actuelle du lot B1 situé sur la parcelle AM 345. En effet, le parking du lot B1 (AM 345) sera déclassé et vendu dans le cadre d'une future opération immobilière.  
Voir plan en annexe 1.

## **4.3 Décrivez sommairement le projet**

### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Une seule phase envisagée.

### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le parking sera public.

D'une longueur d'environ 145 mètres sur une largeur de 34 mètres, il offrira environ 200 places de stationnement, dont 4 PMR, et 900 m<sup>2</sup> d'espaces verts.

Les places de stationnement seront en matériaux drainant, la chaussée circulée en enrobés.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de la parcelle = 4 947 m <sup>2</sup> Aire de stationnement = environ 200 places Espaces verts = 900 m <sup>2</sup>	

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Boulevard Newton,  
77 420 Champs-sur-Marne

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 2 ° 5 8 ' 6 2 " 13 Lat. 4 8 ° 8 4 ' 2 9 " 26

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'emprise est située dans la ZNIEFF de type 2 n° 110030018 "Bois de Saint-Martin et Bois de Célie" A 450 mètres de la ZNIEFF de type 1 n°11020462 "Mares et boisements de la Butte verte" Et à 750 mètres de la ZNIEFF de type 1 n°110201015 " Bois de la Grange et étang de Gibraltar"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat en Seine-et-Marne a été approuvé par arrêté préfectoral du 01/02/2013.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est localisé à 750 mètres du périmètre de protection du château de Champs-sur-Marne, classé aux Monuments historiques depuis 1935.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de caractérisation de zones humides a été menée en 2018. Elle a conclu à l'absence de zone humide sur la zone d'emprise du projet. Voir carte en annexe n°9.



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le PPRn 77DDT19890024 - PSS vallée de la Marne, approuvé le 13/07/1994. Elle est concernée par le PPRN 77DDT20090011 - PPRI Marne de Vaires à Chelles prescrit le 05/02/2007. La zone d'emprise du projet n'est pas concernée par la zone d'aléa. La commune n'est pas concerné par un PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'emprise se situe à 2 km du site Natura 2000FR1112013 "Sites de Seine-Saint-Denis"
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le déficit en matériau nécessitera la mise en place d'un mur de soutènement.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est une friche herbacée, avec un entretien réalisé à l'été 2018.  Le diagnostic écologique réalisé par Ecosphère (voir annexe 10) identifie l'habitat rencontré comme "friche vivace mésophile", en enjeu écologique moyen à localement "assez fort". En effet, cet habitat abrite ici une diversité en orthoptères et assure une certaine fonctionnalité locale. Les inventaires réalisés en 2018 n'ont pas recensé d'espèces floristiques ou faunistiques protégées sur l'emprise du projet.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Malgré sa présence dans la ZNIEFF, le projet sur ce site n'aura pas d'incidence significative sur cette zone.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La parcelle est une friche herbacée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le risques technologique est recensé à l'échelle de la commune et lié au transport de marchandises dangereuses.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les risques naturels suivants sont identifiés à l'échelle de la commune : - Inondation - Mouvement de terrain - Séisme Zone de sismicité 1
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet induira des flux de véhicules mais qui ne seront pas plus importants qu'à l'heure actuelle car c'est un report de ceux existant liés au parking B1 amené à disparaître.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est susceptible d'être source de bruit notamment en phase chantier, de manière temporaire. En phase d'exploitation, il engendrera du bruit lié aux déplacements des usagers essentiellement.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est potentiellement susceptible d'engendrer des vibrations uniquement en phase de chantier d'aménagement, et ce de manière temporaire.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le parking sera éclairé par des tubes lumineux sur de poteaux en bois, et des lanternes suspendues sur des câbles en acier.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendrera des rejets atmosphériques indirects, liés à la circulation routière (CO, NO2, benzène, COV...).</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pas de rétention ni de traitement nécessaires des eaux pluviales. La récupération des eaux s'effectuera dans une noue au centre du parking, et sera raccordée sous chaussées au réseau existant. Un séparateur à hydrocarbures sera prévu afin de respecter le règlement sanitaire de la CAPVM.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Il s'agit des projets qui ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre d'article R.214-6 du Code de l'Environnement et d'une enquête publique ou ont fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale publié.

NB = Ne sont plus considérés comme "projets" ceux qui sont abandonnés par leur maître d'ouvrage, ceux pour lesquels l'autorisation est devenue caduque ainsi que ceux qui sont réalisés.

Le périmètre d'investigation de recherche des « autres projets connus » s'est étendu sur les communes limitrophes de Chelles, Vaires-sur-Marne, Noisiel, Emerainville, Noisy-le-Grand, Gournay-sur-Marne.

Les projets de ZAC des Hauts de Nesles et de Noisy Pôle Gare sont recensés sur les communes de Champs-sur-Marne et Noisy le Grand ; ils ont fait l'objet d'un avis de l'Autorité Environnementale.

Le présent projet de création de parking n'est pas de nature à avoir des effets cumulés avec ces projets.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Gestion douce des espaces verts, aucune utilisation de produits phytosanitaires.

L'aire de stationnement permet l'infiltration car utilisation de matériau drainant (seule la chaussée est en enrobés).

Eclairage : future réutilisation des luminaires mis en place

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu de son implantation et de ses caractéristiques, le projet aura des impacts environnementaux faibles.

C'est pourquoi il est proposé de ne pas réaliser une étude d'impact pour la mise en œuvre de ce projet qui répond à un besoin social et économique dans le secteur.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 - Monuments historiques Annexe 8 - Esquisse, cabinet Anyoji Beltrando / Octobre 2018 Annexe 9 - Extrait de l'étude d'identification des zones humides, Ecosphère / Janvier 2018 Annexe 10 - Etude écologique, Ecosphère / Janvier 2018 (portant sur la globalité du projet d'aménagement du quartier Descartes)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Noisiel

le, 11/10/2019

Signature



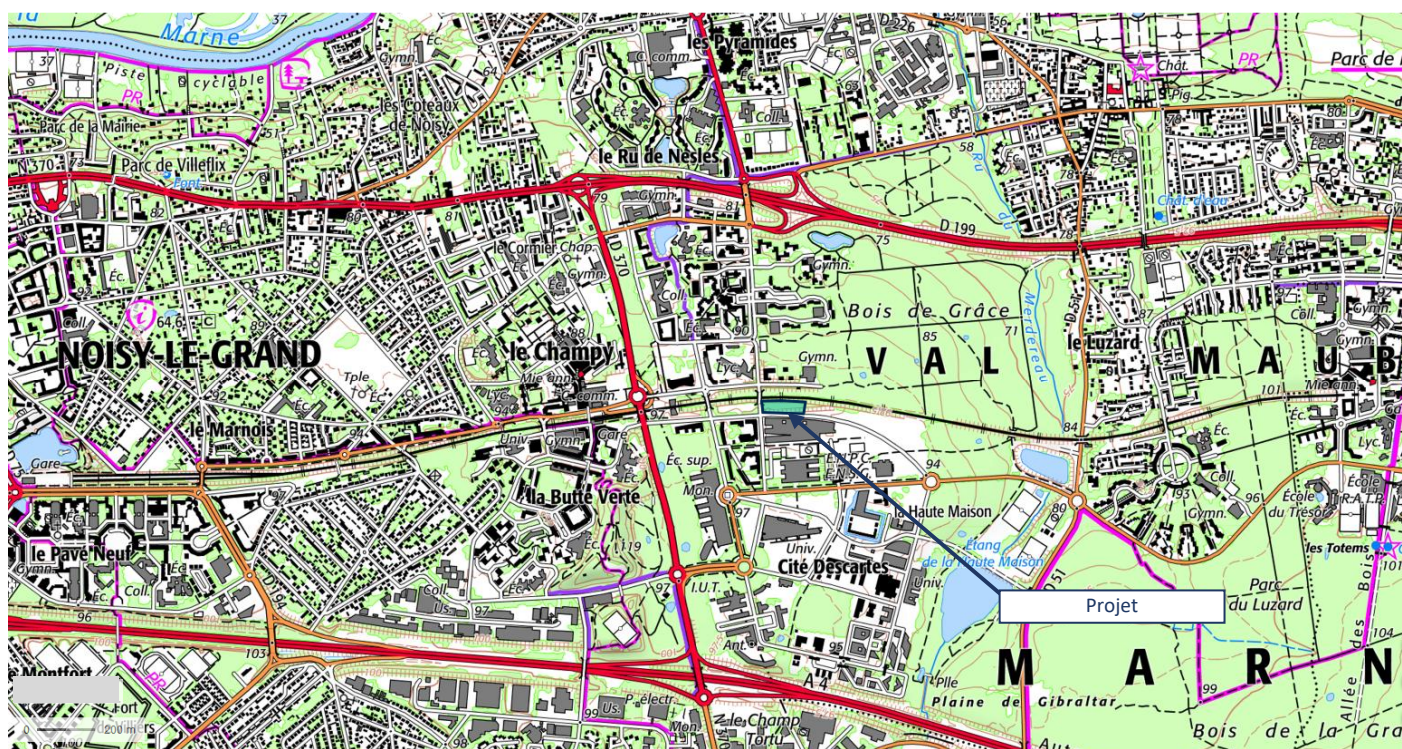
La Directrice Opérationnelle 2

Inès BOUCHIKHI

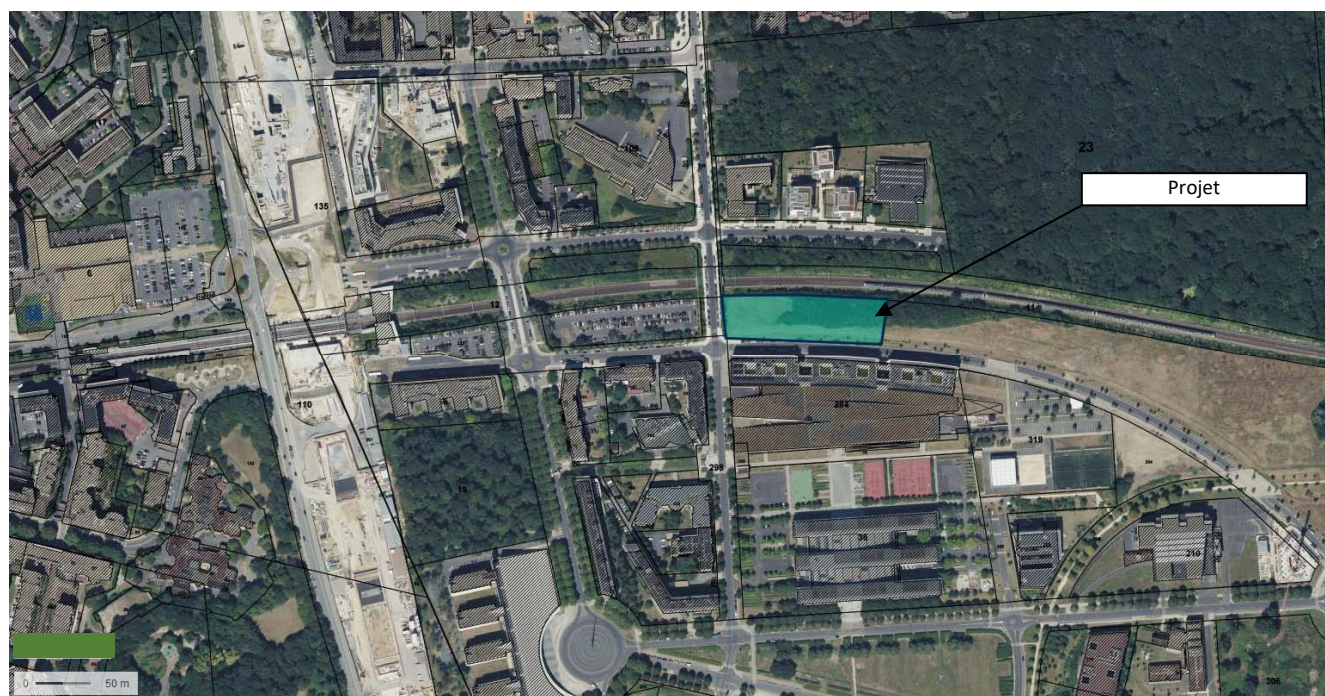


CONSTRUCTION D'UN PARKING PROVISOIRE BOULEVARD NEWTON  
COMMUNE DE CHAMPS-SUR-MARNE  
ANNEXES A LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS

ANNEXE 2

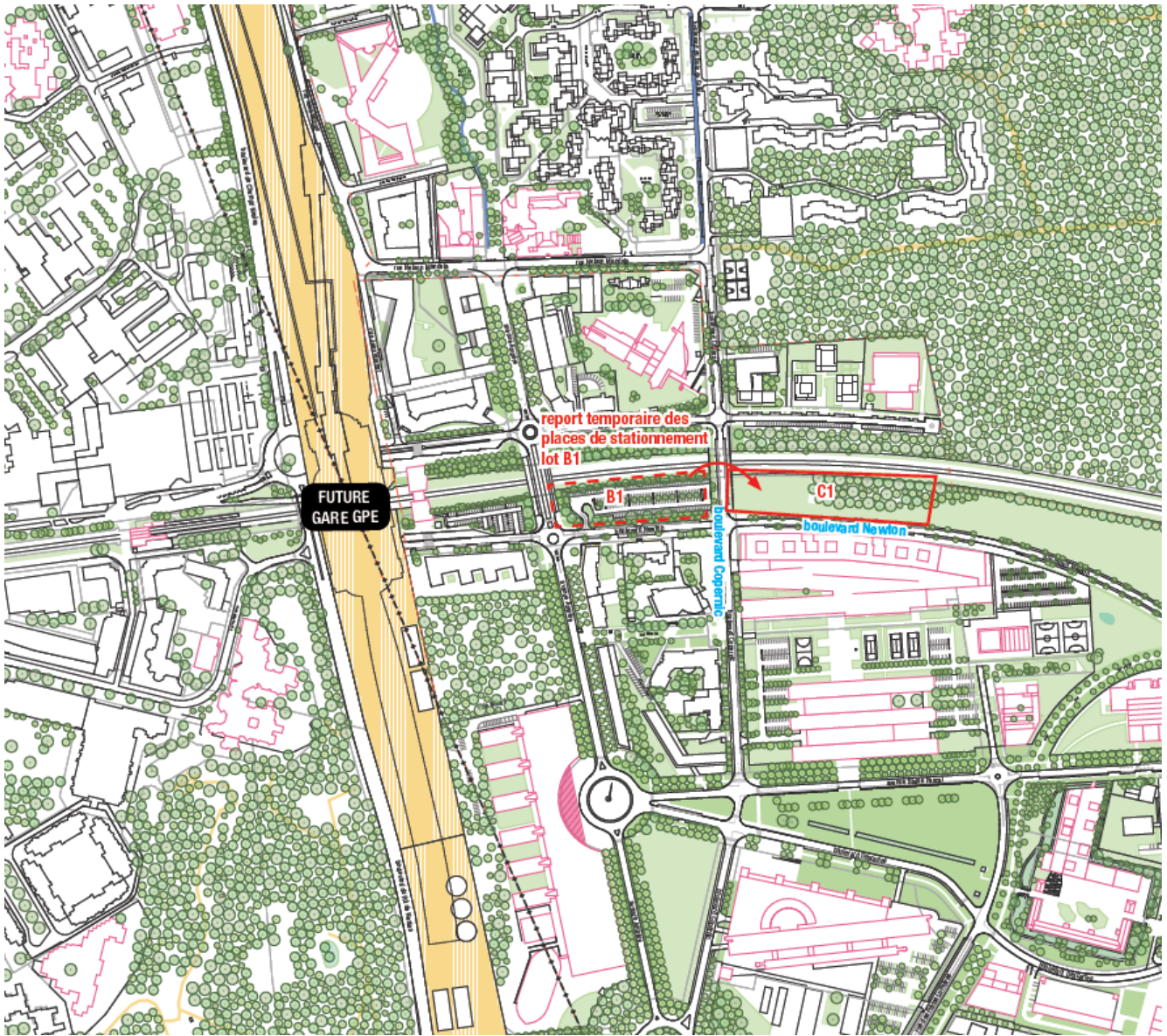


*Localisation du site sur fond IGN*



*Localisation du site sur fond photo aérienne*





*Localisation du projet (lot C1) et du parking existant reporté (lot B1)*



ANNEXE 3 - Prises de vue du site

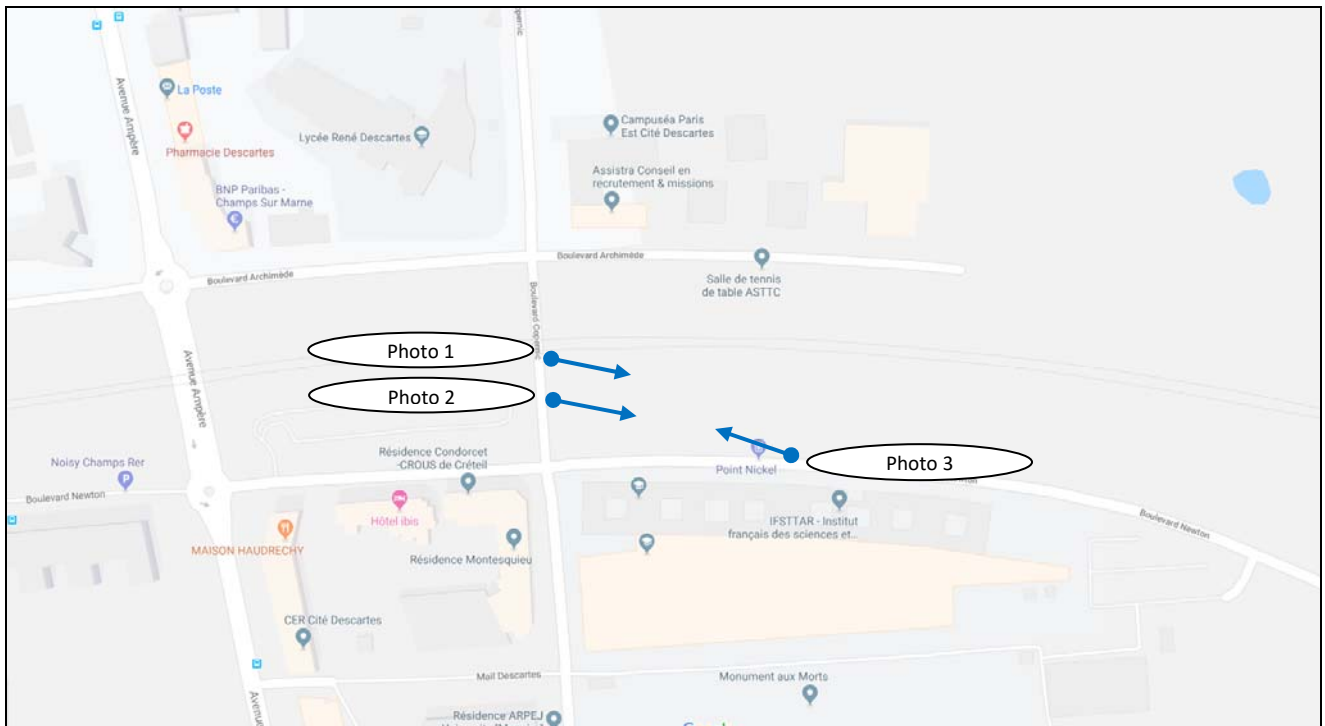


Photos 1 et 2 - La parcelle après entretien, en bordure du Boulevard Newton à droite (Octobre 2018)





*Photo 3 - La parcelle vers l'Est, au fond le pont du Boulevard Copernic (Avril 2019)*

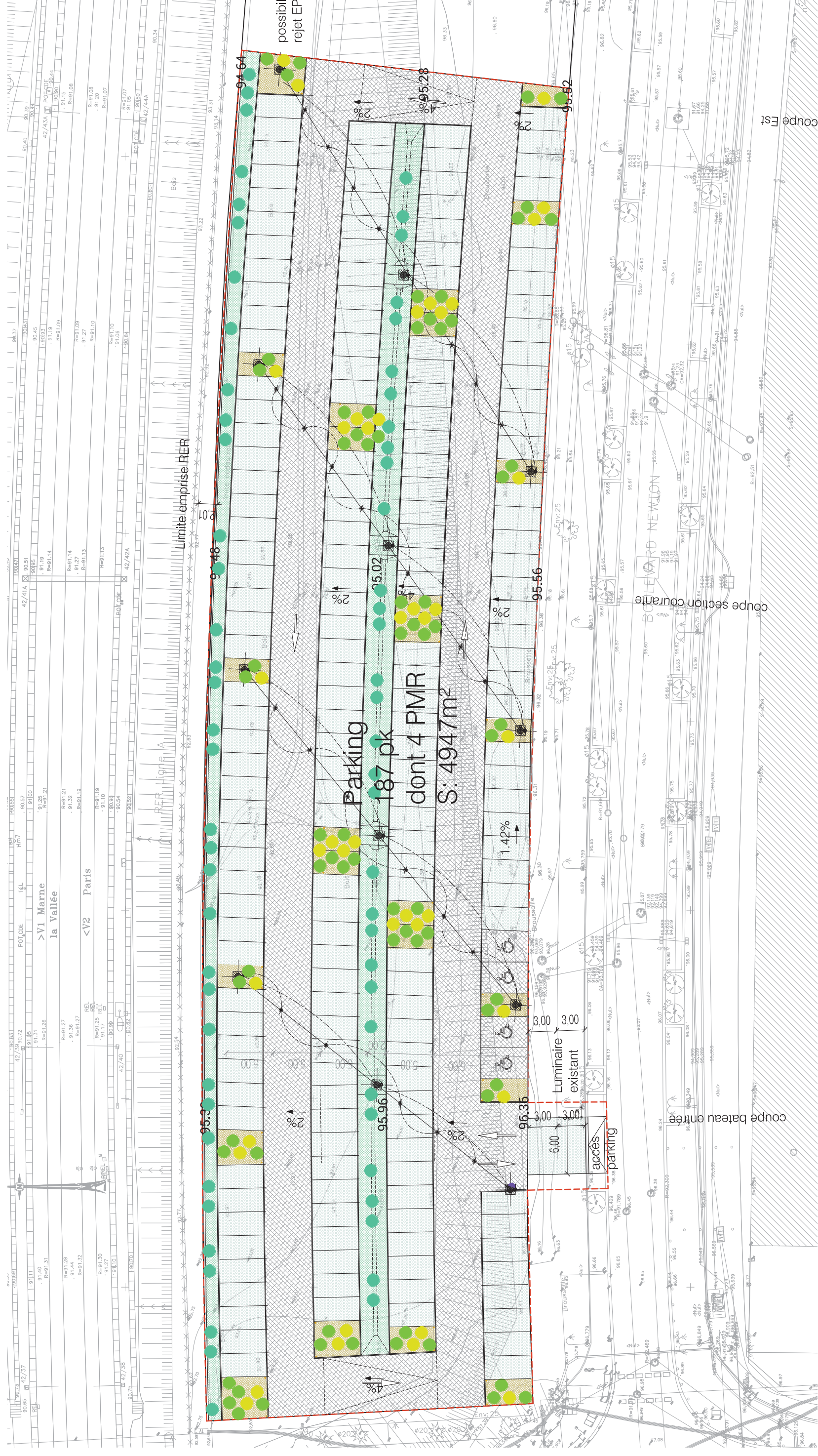


*Localisation des prises de vue*



# 3. PLAN DES AMÉNAGEMENTS

EMPRISE PARKING : 4947M<sup>2</sup> / LONGUEUR : 145 M / LARGEUR : 34 M  
187 PLACES DE STATIONNEMENT DONT 4 PMR / 900 M<sup>2</sup> D'ESPACE VERT ENVIRON



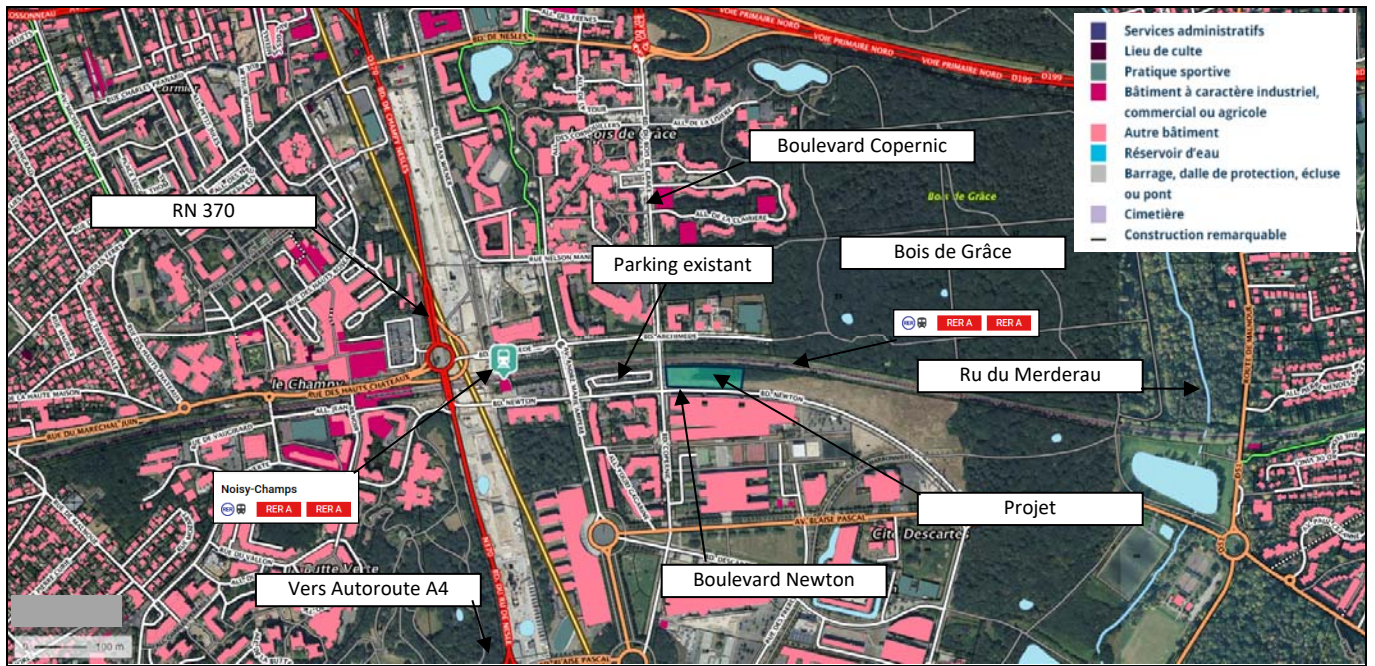
coupe Est

coupe section courante



## ANNEXE 5

### *Les abords du site*



## ANNEXE 6

*Distance au site Natura 2000 le moins éloigné = 2 km*

